

OBJET **ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**
(Marché à bons de commande)

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Rapport
le **8 MAR 2010**
Direction des Services
des collectivités territoriales

DEVELOPPER UNE VILLE PLUS PROPRE UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN

Les services municipaux doivent assurer au quotidien des missions de propreté sur la voirie et sur les espaces verts.

Ces prestations sont en partie externalisées.

Dans la mesure où le rythme et l'étendue des besoins ne peuvent être entièrement définis à l'avance, il est proposé de lancer une procédure de marché à bons de commande afin de répondre au mieux aux attentes de la Ville.

Les principales prestations de ce marché concernent la maintenance des zones enherbées (fauchage, débroussaillage), la remise en état des sols (apport de terre), le désherbage (manuel, chimique, thermique) et la tonte.

Compte tenu de l'étendue du territoire, le marché sera décomposé en quatre lots, correspondant à des zones géographiques, comme suit :

LOT	Secteur géographique	Type	Montant € HT minimum annuel	Montant € HT maximum annuel
1	VAUBAN MONTGAILLARD CAMELIAS SAINT-FRANCOIS	Bons de commande	40 000,00	160 000,00
2	SOURCE BELLEPIERRE BRULE	Bons de commande	20 000,00	80 000,00
3	MONTAGNE 8EME MONTAGNE 15EME	Bons de commande	40 000,00	160 000,00
4	CENTRE-VILLE CHAUDRON SAINTE-CLOTILDE PETITE-ILE	Bons de commande	50 000,00	200 000,00
ESTIMATION ANNUELLE			150 000.00	600 000.00

Rapport n° 10/1-05

La procédure a été lancée le 4 décembre 2009, avec une date limite de remise des plis fixée au 27 janvier 2010. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 février 2010, a retenu les entreprises ci-dessous :

- Lot 1 : entreprise JARDI PRO
- Lot 2 : entreprise JARDI PRO
- Lot 3 : entreprise BOX
- Lot 4 : entreprise BOX

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en quatre lots ;
 - marché à bons de commande fixant un montant minimal et maximal pour chaque lot (article 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle maximum de 600 000,00 € HT par an ; imputation budgétaire : chapitre 011 et article 6188 ;
 - durée du marché : de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010 ; il pourra être reconduit tous les ans, de façon expresse, sans que sa durée totale ne puisse dépasser 4 ans ;
- 2° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 3° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Reçu à la Préfecture
le - 8 MAR 2010
Direction des marchés et
des collectivités territoriales



**OBJET ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
(Marché à bons de commande)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/1-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'entretien des espaces végétalisés de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2 Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

- Lot 1 : entreprise JARDI PRO
- Lot 2 : entreprise JARDI PRO
- Lot 3 : entreprise BOX
- Lot 4 : entreprise BOX

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 MAR. 2010

Reçu à la Préfecture
le - 8 MAR 2010
Direction des Relations et
des collectivités territoriales



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE